

le 16 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DAC 417 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Rainer Maria Rilke 11 rue Toullier (5e).

M. François DAGNAUD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Rainer Maria Rilke 11 rue Toullier (5e) ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement, en date du 28 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Rainer Maria Rilke 11 rue Toullier (5e).

Article 2 : Le texte de la plaque est : Quoi, si nous recommencions depuis l'origine à apprendre le travail de l'amour qui toujours été fait pour nous ? Le poète Rainer Maria Rilke habita cette maison lors de son premier séjour à Paris en août 1902 et l'a évoquée dans son roman Les cahiers de Malte Laurids Brigge.

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 4.074 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2012, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 12V00149 DAC.